

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PHARMACIENS D'HÔPITAUX

Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de pharmacien ou pharmacienne, ou de technicien en pharmacie ou technicienne en pharmacie. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre organisme de réglementation (l'Ordre).

Détails de la couverture:

Limite de responsabilité	Jusqu'à 5 000 000 \$
Formulaire de politique	Réclamation faites
Examen ou procédures disciplinaires	200 000 \$
Remboursement des frais de défense pénale	150 000 \$
Période de déclaration prolongée	7 ans inclus
Assistance juridique pro bono	Inclus
Territoire de couverture	Dans le monde entier, à l'exclusion des États-Unis et de leurs protectorats Sous réserve des poursuites engagées au Canada
Franchise	Néant

Définitions de la couverture:

Examen ou procédures disciplinaires

Couvre les frais juridiques liés à la nécessité de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation provinciale. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure.

Remboursement des frais de défense pénale

La police rembourse les frais juridiques (jusqu'à 150 000 \$) liés à la défense contre des accusations criminelles fondées sur des interactions professionnelles avec des patients, si le service professionnel a été rendu au Canada et que vous êtes déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Période de déclaration prolongée

La police vous couvre automatiquement et sans frais supplémentaires pendant une période pouvant aller jusqu'à sept ans lorsque vous êtes en congé prolongé, en congé de maternité ou parental, ou lorsque vous avez pris votre retraite ou cessé votre activité. Veuillez noter que vous devez renouveler votre assurance et avoir souscrit une police qui soit toujours en vigueur avant de recommencer à pratiquer.

Assistance juridique pro bono

Les membres assurés ont accès à une ligne de conseils professionnels spécialisée. Ces conseils juridiques gratuits et confidentiels sont fournis par Gowling WLG (Canada) LLP, l'un des cabinets juridiques les plus importants et les plus reconnus en matière de défense du personnel médical et de responsabilité professionnelle au Canada.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez contacter BMS à 1-844-200-7033 ou par courriel à cshp.insurance@bmsgroup.com.

Options de couverture supplémentaires

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale protège les membres contre les pertes financières en cas de poursuites judiciaires en raison de dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de vos services professionnels. Par exemple, vous pouvez accidentellement casser quelque chose en fournissant des services au domicile d'un patient ou un patient peut glisser et se blesser sur un sol mouillé dans vos locaux.

Cette assurance est recommandée aux pharmaciens et pharmaciennes qui font appel à des sous-traitants ou facturent leurs services sous leur nom commercial et aux pharmaciens et pharmaciennes qui possèdent ou exploitent une entreprise.

Assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de patients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

Les solutions juridiques personnelles

Cette police couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès. Cette assurance prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

Pour en savoir plus sur ces couvertures, sur d'autres produits d'assurance pour les entreprises ou pour examiner vos besoins spécifiques en matière d'assurance, veuillez contacter BMS.